RCS : LA ROCHE SUR YON
Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00657
Numéro SIREN : 487 280 430
Nom ou dénomination : BELVER

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2018 sous le numéro de dépôt 1614

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2017

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)					
SI vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
SI une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SA BELVER	
SIRET 4 8 7 2 8 0 4 3 0 0 0 0 5 8	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
39 ROUTE DE LA ROCHE 85230 BEAUVOIR SUR MER	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	SUPERMARCHE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%		Déficit	404 649	
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier côtée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOREGOR 5 avenue Barbara CS 60053 TRIGNAC 44611 ST NAZAIRE CEDEX *Tél:* 0240534001	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu: Beauvoir sur mer
	Qualité et nom du signataire: PDG
Tél:	Signature: MR YANNICK GILBERT

ADVENTI Informatique

La charte du contribuable des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité
Disponible sur www impots gouv fr et auprès de votre service des impôts

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-bis-SD

2017

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôt

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants, *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
GILBERT VERONIQUE							
98 Avenue des Moulins Beauvoir sur Mer							
GILBERT YANNICK							
Avenue des Moulins 85230 BEAUVOIR SUR							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N°2051 2017

Désignation de l'entreprise SA BELVER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 67 500)	DA	67 500	67 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 860	6 860
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 102	1 102
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	48 929	48 929
	Report à nouveau	DH	(903 468)	(579 805)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(378 063)	(323 663)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		3 140
	TOTAL (I)	DL	(1 157 140)	(775 937)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		187 417
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		187 417
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 124 850	1 676 574
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 500 451	46 453
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	656 823	1 310 975
	Dettes fiscales et sociales	DY	207 370	314 241
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	15 745	3 922
	Autres dettes	EA	2 115	11 415
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 507 353	3 363 580
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 350 213	2 775 060

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 620 010	2 276 066
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	32 964	431 419

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 39 ROUTE DE LA ROCHE 85230 BEAUVOIR SUR MER — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 8 7 2 8 0 4 3 0 0 0 0 5 8 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	803	AG 803		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	41 264	AO 29	41 235	10 671
	Constructions	AP	630 403	AQ 590 231	40 172	67 925
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	329 771	AS 290 837	38 935	39 131
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 689 617	AU 742 316	947 301	1 078 027
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	15 609	BI	15 609	15 618
	TOTAL (II)	BJ	2 707 468	BK 1 624 216	1 083 252	1 211 373
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	2 268	BM	2 268	1 468
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	847 689	BU	847 689	972 615
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		10 752
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	37 216	BY 10 093	27 123	46 719
	Autres créances (3)	BZ	173 889	CA	173 889	473 636
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	181 569	CG	181 569	41 687
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	34 423	CI	34 423	16 810
	TOTAL (III)	CJ	1 277 054	CK 10 093	1 266 961	1 563 688
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 984 522	1A 1 634 309	2 350 213	2 775 060

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N°2052 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 542 573	FB		FC	9 542 573	10 001 042
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	127 834	FH		FI	127 834	137 142
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 670 407	FK		FL	9 670 407	10 138 184
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 015	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 362	7 552
	Autres produits (1) (11)					FQ	15 868	844
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 696 652	10 146 579
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 083 154	8 473 587
	Variation de stock (marchandises)*					FT	124 925	61 243
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 584	10 389
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(800)	2 726
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	852 735	613 673
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	98 735	80 585
	Salaires et traitements*					FY	682 070	693 491
	Charges sociales (10)					FZ	163 837	197 433
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	177 405	197 363
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 113	1 656
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	15 932	1 056
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 207 689	10 333 202
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(511 037)	(186 623)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 177	3 274
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	7 177	3 274
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	92 746	83 494
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	92 746	83 494
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(85 569)	(80 220)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(596 606)	(266 843)

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N°2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BELVER — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	68 003	18 264
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	190 557	3 433
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	258 561	21 697
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	39 453	19 535
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	565	1 391
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		58 791
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	40 018	79 718
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	218 543	(58 020)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		(1 200)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 962 390	10 171 551
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 340 453	10 495 214
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(378 063)	(323 663)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	6 362	7 552
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir annexe 2053 Ext1 ci-joint		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N°2053 Ext1
(2017)

17

Extension 1

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
majorations diverses	1 661	
SYDEV	10 752	
	4 792	
diff de presse 2016	5 293	
DIFF DE JEUX	2 479	
DIVERS	14 477	
Immobilisations corporelles - Valeurs comptables des élément	565	
		258 561

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
			1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	803	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG	10 671	KH		KI	30 593	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	628 284	KN		KO	2 620	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	329 267	KT		KU	13 742	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 671 734	KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	2 191	KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	16 883	LC		LD	2 903	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III	LN	2 659 031	LO		LP	49 857	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	15 618	1U		1V		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	15 618	LR		LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	2 675 452	ØH		ØJ	49 857	

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	803	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	41 264	LZ		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	501	ME	630 403	MF		
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	13 238	MK	329 771	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	263	MN	1 671 472	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ	2 191	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 831	MT	15 955	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	17 833	NH	2 691 055	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	8	2F	15 609	2G		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	8	NK	15 609	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	17 841	ØL	2 707 468	ØM		

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5bis TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N°2054 bis 2017

Exercice N clos le 31122016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

Néant X *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col.1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précedent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

ADVENTI Informatique

DGFIP

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N°2055 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BELVER — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	803	PF		PG		PH	803	
Terrains		PI		PJ	29	PK		PL	29	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	560 359	PS	30 373	PT	501	PU	590 231	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	290 136	QA	13 374	QB	12 673	QC	290 837	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	595 263	QE	132 965	QF	263	QG	727 965	
	Matériel de transport	QH	634	QI	548	QJ		QK	1 182	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	16 883	QM	116	QN	3 831	QO	13 168	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	1 463 275	QV	177 405	QW	17 268	QX	1 623 413	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	1 464 079	OP	177 405	OQ	17 268	OR	1 624 216	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1	3140	S2		S3		S4	(3140)
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5	3140	X6		X7		X8	(3140)
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS	3140	NT		NU		NV	(3140)
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	3140	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	(3140)				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N°2056 2017

Désignation de l'entreprise SA BELVER

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	3 140	TM		TN	3 140	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	3 140	TS		TT	3 140	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	187 417	5W		5X	187 417	5Y	
	TOTAL II	5Z	187 417	TV		TW	187 417	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	8 980	6U	1 113	6V		6W	10 093
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	8 980	TY	1 113	TZ		UA	10 093
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	199 537	UB	1 113	UC	190 557	UD	10 093
	dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	1 113	UF			
	dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK	190 557		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 Ext4

17

Extension 4

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

Autres provisions pour risques et charges

Provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
litige bail commercial	187 417		187 417	

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N°2057 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	15 609	UV		UW	15 609
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	11 052		11 052		
	Autres créances clients	UX	26 164		26 164		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	33 239		33 239		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 027		16 027		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	5 103		5 103		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	119 520		119 520		
	Charges constatées d'avance	VS	34 423		34 423		
	TOTAUX	VT	261 137	VU	245 528	VV	15 609
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG	49 965	49 965		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d'1 an à l'origine	VH	1 074 884	187 541	648 202	239 141
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	1 500 451	1 500 451		
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	656 823	656 823		
Personnel et comptes rattachés	8C	43 428	43 428		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	92 573	92 573		
État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 274	13 274		
État et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	58 094	58 094		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	15 745	15 745		
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	2 115	2 115		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	3 507 353	VZ 2 620 010	648 202	239 141
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	164 666	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFIP N°2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER — Néant * — Exercice N, clos le : 31122016

Formulaire déposé au titre de l'IS ou de l'IR :

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	79 667	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	81 328
	Amendes et pénalités	WJ	1 661	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	81 328

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	378 063		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	71 906		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
		- imposées au taux de 0 %					WH			
		- imposées au taux de 19 %					WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
	Majoration d'amortissement*						XD			
	Abattement sur le benefice et exonerations*	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 Sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CIF (art. 44 undecies)	I6		Sociétés ou établissements immobiliers cotés (art. 208)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			XG	36 008
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II		XH	485 977

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	404 649
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	404 649

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058A Ext1

Extension 1

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

I. RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations diverses :	Exercice N
Majoration TVA CFE URSSAF	

ADVENTI Informatique

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058A Ext2

Extension 2

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

II. DÉDUCTIONS

Déductions diverses :	Exercice N
64900000 CICE	36 008
69910000 CREDIT IMPOT APPRENTISSAGE	

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N°2058-B 2017

Désignation de l'entreprise SA BELVER — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	963 329
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	963 329
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	404 649
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	1 367 978

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TACA	9K	36 866	9L	25 701
CONGES PAYES	9M	42 801	9N	46 205
ORGANIC	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	79 667	YO	71 906
		ligne WI		ligne WU

ADVENTI Informatique

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORTS INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N°2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER — Néant [] *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(579 805)		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
				- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(323 663)		Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	(903 468)	
TOTAL I	ØF	(903 468)		(N B Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	(903 468)	

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	29 315	33 296
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 396 590)	XQ	423 537	181 915
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		782
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	48 129	25 252
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	351 754	372 428
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	852 735	613 673
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	30 929	32 814
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	67 806	47 771
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	98 735	80 585
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	1 284 852	1 354 075
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 260 003	1 328 117
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2014)*	ØB	658 309	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés) :	YP	30	50
	- Effectif affecté à l'activité artisanale	RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH		

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

ADVENTI Informatique

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N°2059-A 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1	Voir annexe 2059A Ent1 ci-joint					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		(565)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A Ext1

17

Extension 1

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

A. DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
Als plaque prix Afege carbu	23112006	501		501		
DEROULEUR FILM	15071997	563		563		
MEUBLE LG MULTIPOINT	28121998	2 232		2 232		
2 CUISNIERS	02072002	1 000		1 000		
TABLE PIQUE NIQUE	10062002	768		768		
CORBEILLE EXTERIEURE	10062002	218		218		
PANNEAU COUVERT	10062002	302		302		
BORNES NON LUMINEUSE	28122001	2 973		2 973		
ETIQUETTEUSE BOULANGERIE	28012005	995		995		
1 Hachoir Réf H2010	22092011	2 650		2 650		
BIRO FRANCE/HACHOIR BIRO FR	27032013	1 536		971		565
ENSEIGNE LUMINEUSE	31052001	263		263		
ONDULEUR ON LINE	27072012	3 831		3 831		

ADVENTI Informatique

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A Ext2

17

Extension 2

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

B. DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-values	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
Als plaque prix Afege ca 23112006							
DEROULEUR FILM 15071997							
MEUBLE LG MULTIPOINT 28121998							
2 CUISNIERS 02072002							
TABLE PIQUE NIQUE 10062002							
CORBEILLE EXTERIEURE 10062002							
PANNEAU COUVERT 10062002							
BORNES NON LUMINEUSE 28122001							
ETIQUETTEUSE BOULANGERIE 28012005							
1 Hachoir Réf H2010 22092011							
BIRO FRANCE/HACHOIR BIRC 27032013		(565)	(565)				
ENSEIGNE LUMINEUSE 31052001							
ONDULEUR ON LINE 27072012							

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N°2059-B 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N°2059-C 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

Néant X *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter Col. ⑦=②-③-④-⑤-⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

ADVENTI Informatique

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFIP

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA BELVER

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : SA BELVER — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	9542573
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	127834
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	4015
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	15868
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	9690290

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	8083154
Variation de stocks (marchandises)	OO	124925
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	8584
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	-800
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	454322
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	15932
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	8686118

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 -TOTAL 2	OG	1004172

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	1004172

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ADVENTI Informatique

DGFIP

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2059-F 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122016 N°SIRET 4 8 7 2 8 0 4 3 0 0 0 0 5 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA BELVER

ADRESSE (voie) 39 ROUTE DE LA ROCHE

CODE POSTAL 85230 VILLE BEAUVOIR SUR MER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination ITM ENTREPRISES
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 0,02 Nb de parts ou actions 1
Adresse : N° Voie RUE AUGUSTE CHABRIERE
Code Postal Commune PARIS Pays France

Forme juridique SAS Dénomination HONESTY & CO
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 99,98 Nb de parts ou actions 4 499
Adresse : N° 98 Voie Avenue des Moulins
Code Postal 85230 Commune BEAUVOIR SUR MER Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

S.A. BELVER
Société Anonyme au capital de 67.500 €

39 route de la Roche

85230 BEAUVOIR SUR MER

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

S.A. BELVER
Société Anonyme au capital de 67 500 €

39 route de la Roche
85230 BEAUVOIR SUR MER

RCS La Roche -sur-Yon B 304 010 168

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- ✓ **Le contrôle des comptes annuels de la S.A. BELVER tels qu'ils sont joints au présent rapport,**
- ✓ **La justification de nos appréciations,**
- ✓ **Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.
Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur sur le point mentionné page 8 de l'annexe sur les règles et méthodes comptables appliqués.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1er alinéa, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société et décrites dans l'annexe sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante : l'état des dettes fournisseurs n'a pas été mentionné dans le paragraphe « informations sur les délais de paiement des fournisseurs ».

Fait à Cholet, le 15 juin 2017.

SAS SOREX
Commissaire aux comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Commissaire aux comptes associé
Mandataire social

SOREX


ETATS FINANCIERS
ANNEXES

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	803,40	803,40		
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 264,05	29,43	41 234,62	10 671,43
Constructions	630 403,03	590 231,07	40 171,96	67 925,45
Matériel et outillage industriel	329 771,04	290 836,51	38 934,53	39 131,03
Autres immobilisations corporelles	1 689 616,86	742 315,50	947 301,36	1 078 027,33
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	15 609,26		15 609,26	15 617,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 707 467,64	1 624 215,91	1 083 251,73	1 211 372,90
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières, aut. approvisionnements	2 268,06		2 268,06	1 468,04
Marchandises	850 081,30		850 081,30	972 614,76
Avances et acomptes versés				10 752,00
Créances				
Clients et comptes rattachés	37 215,94	9 210,12	28 005,82	46 719,26
Créances diverses	170 854,12		170 854,12	473 636,28
Disponibilités	181 568,81		181 568,81	41 687,27
Charges constatées d'avance	37 627,43		37 627,43	16 809,95
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 279 615,66	9 210,12	1 270 405,54	1 563 687,56
TOTAL ACTIF	3 987 083,30	1 633 426,03	2 353 657,27	2 775 060,46

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	67 500,00	67 500,00
Réserve légale	6 860,21	6 860,21
Réserves statutaires	1 102,06	1 102,06
Autres réserves	48 928,78	48 928,78
Report à nouveau	-903 468,07	-579 804,78
Résultat de l'exercice	***-368 845,00***	***-323 663,29***
Provisions réglementées		3 140,33
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-1 147 922,02**	**-775 936,69**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE		
Provisions pour risques		187 416,87
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**187 416,87**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 114 849,87	1 676 574,31
Emprunts et dettes financières divers	450,51	46 453,48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 153 100,56	1 310 975,09
Dettes fiscales et sociales	218 352,11	314 241,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 711,14	3 921,68
Autres dettes	2 115,10	11 414,64
TOTAL DETTES (1)	**3 501 579,29**	**3 363 580,28**
TOTAL PASSIF	**2 353 657,27**	**2 775 060,46**
(1) Dont dettes à plus d'un an	*887 343,18*	*1 087 514,34*
(1) Dont dettes à moins d'un an	*2 614 236,11*	*2 276 065,94*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	*32 964,17*	*431 419,47*

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	9 542 572,68	+++++	-458 468,92	-4,58
Production vendue : services	127 834,18	137 142,38	-9 308,20	-6,79
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**9 670 406,86**	**+++++**	**-467 777,12**	**-4,61**
Autres produits d'exploitation				
Subventions d'exploitation	4 015,14		4 015,14	
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	6 362,00	7 551,59	-1 189,59	-15,75
Autres produits	15 868,41	843,68	15 024,73	
Total des produits d'exploitation	**9 696 652,41**	**+++++**	**-449 926,84**	**-4,43**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	8 083 153,83	8 473 586,56	-390 432,73	-4,61
Variation de stock de marchandises	122 533,46	61 243,40	61 290,06	100,08
Achats de matières premières et autres approv.	8 583,82	10 389,43	-1 805,61	-17,38
Variation de stock de mat. prem. et autr. approv.	-800,02	2 725,73	-3 525,75	-129,35
Autres achats et charges externes	849 002,87	613 673,26	235 329,61	38,35
Impôts, taxes et versements assimilés	97 934,76	80 584,54	17 350,22	21,53
Salaires et traitements	682 069,50	693 490,92	-11 421,42	-1,65
Charges sociales	176 727,54	197 433,37	-20 705,83	-10,49
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	177 405,09	197 362,51	-19 957,42	-10,11
Dotations aux provisions sur actif circulant	230,02	1 656,33	-1 426,31	-86,11
Autres charges	15 932,49	1 055,82	14 876,67	
Total des charges d'exploitation	**+++++**	**+++++**	**-120 428,51**	**-1,17**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-516 120,95**	**-186 622,62**	**-329 498,33**	**-176,56**

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	Du 01/01/2015 au 31/12/2015 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-516 120,95**	**-186 622,62**	*-329 498,33*	*-176,56*
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	7 176,55	3 274,26	*3 902,29*	*119,18*
Total des produits financiers	**7 176,55**	**3 274,26**	*3 902,29*	*119,18*
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	82 745,80	83 494,48	*-748,68*	*-0,90*
Total des charges financières	**82 745,80**	**83 494,48**	*-748,68*	*-0,90*
RÉSULTAT FINANCIER	**-75 569,25**	**-80 220,22**	*4 650,97*	*5,80*
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-591 690,20**	**-266 842,84**	*-324 847,36*	*-121,74*
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations de gestion	72 305,59	18 264,03	*54 041,56*	*295,89*
Reprises sur provisions et transfert de charges	190 557,20	3 433,27	*187 123,93*	
Total des produits exceptionnels	**262 862,79**	**21 697,30**	*241 165,49*	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestio	39 452,53	19 535,47	*19 917,06*	*101,95*
Charges exceptionnelles s/ opérations en capita	565,06	1 391,12	*-826,06*	*-59,38*
Dotations exceptionnelles amort. et provisions		58 791,16	*-58 791,16*	*-100,00*
Total des charges exceptionnelles	**40 017,59**	**79 717,75**	*-39 700,16*	*-49,80*
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**222 845,20**	**-58 020,45**	*280 865,65*	*484,08*
Impôts sur les bénéfices		-1 200,00	*1 200,00*	*100,00*
TOTAL DES PRODUITS	**9 966 691,75**	**+++++**	*-204 859,06*	*-2,01*
TOTAL DES CHARGES	**+++++**	**+++++**	*-159 677,35*	*-1,52*
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-368 845,00**	**-323 663,29**	*-45 181,71*	*-13,96*

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 2.353.657,27 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des charges est de 10.335.536,75 Euros et dégageant un déficit de 368.845,00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

Remarques Importantes :

Au cours de l'exercice 2014, la société a reçu de la part du propriétaire des murs une régularisation des loyers pour les périodes 2012 à 2014 pour un montant de 99243.89 € H.T..

La société n'ayant jamais signé l'avenant au bail commercial conteste le montant de ces factures.

En conséquence, la société a constaté un avoir à recevoir pour la somme de 128625.71 €.

Enfin, une provision pour risque et charges a été constatée dans les comptes pour un montant de 128625.71 € correspondant au rappel de loyers de 2012 à 2014 et à la différence de loyers entre juillet et décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2015, aucun dénouement n'a eu lieu.

La société a donc constatée une provision pour risque et charges dans ces compte un montant de 58791.16 € pour l'exercice 2015.
En contrepartie, un avoir à recevoir a aussi été constatée pour le même montant.

Au cours de l'année 2016, un accord entre les parties a été trouvé. La société a donc repris la provision pour risques et charges d'un montant de 187416.87 € et à annuler dans le même temps les avoirs non parvenues.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l exploitation:
- Malgré un résultat et des capitaux propres négatifs nous appliquons le principe de continuité d'exploitation pour les comptes 2014 eu égard aux soutiens du groupement auxquels nous adhérons.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes effets à recevoir et effets à payer sont englobés respectivement dans les comptes clients et fournisseurs.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.
L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le

ANNEXE

mode dégressif.
L'amortissement fiscal a été calculé sur les durées d'usage. La différence a été constatée au travers de l'amortissement dérogatoire.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.
Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.
Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres ont été constatées sous forme de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse on été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la loi du 30 avril 1983 et au décret du 29 novembre 1983.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE pour un montant de 33239 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	803,40				803,40
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**803,40**				**803,40**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	10 671,43	30 592,62			41 264,05
Constructions sur sol d'autrui	628 284,03	2 620,00	501,00		630 403,03
Installations techniques, matériel et outillage industriels	329 267,03	13 742,17	13 238,16		329 771,04
Installations générales	1 671 734,44		262,82		1 671 471,62
Matériel de transport	2 190,63				2 190,63
Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 883,02	2 902,59	3 831,00		15 954,61
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 659 030,58**	**49 857,38**	**17 832,98**		**2 691 054,98**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Prêts et autres immobilisations financières	15 617,66		8,40		15 609,26
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**15 617,66**		**8,40**		**15 609,26**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**2 675 451,64**	**49 857,38**	**17 841,38**		**2 707 467,64**

ANNEXE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	803,40			803,40
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**803,40**			**803,40**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		29,43		29,43
Construction sur sol d'autrui	560 358,58	30 373,49	501,00	590 231,07
Installations techniques	290 136,00	13 373,61	12 673,10	290 836,51
Installations générales	595 263,37	132 964,80	262,82	727 965,35
Matériel de transport	634,37	547,66		1 182,03
Matériel de bureau, informatique et mobilier	16 883,02	116,10	3 831,00	13 168,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 463 275,34**	**177 405,09**	**17 267,92**	**1 623 412,51**
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**1 464 078,74**	**177 405,09**	**17 267,92**	**1 624 215,91**

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	sur 1 ans
Terrains :	Consommation temps	sur 10 ans
Construction sur sol d'autrui :	Consommation temps	de 10 à 15 ans
Installations techniques :	Consommation temps	de 3 à 10 ans
Installations générales :	Consommation temps	de 4 à 12 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	sur 4 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Amortissements dérogatoires	3 140,33		3 140,33	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**3 140,33**		**3 140,33**	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Autres provisions pour risques et charges	187 416,87		187 416,87	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**187 416,87**		**187 416,87**	
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients	8 980,10	230,02		9 210,12
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	**8 980,10**	**230,02**		**9 210,12**
TOTAL DES PROVISIONS	**199 537,30**	**230,02**	**190 557,20**	**9 210,12**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*230,02*		
Dont dotations et reprises exceptionnelles			*190 557,20*	

Détail des reprises sur provisions pour risques et charges

	Total	Utilisées	Sans objet
Autres provisions pour risques et charges	187 416,87		187 416,87
TOTAL	**187 416,87**		**187 416,87**

ANNEXE

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	15 609,26		15 609,26
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	11 052,14	11 052,14	
Autres créances clients	26 163,80	26 163,80	
Etat - Impôts sur les bénéfices	33 239,00	33 239,00	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	15 761,17	15 761,17	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 334,00	2 334,00	
Débiteurs divers	119 519,95	119 519,95	
Charges constatées d'avance	37 627,43	37 627,43	
TOTAL DES CRÉANCES	**261 306,75**	**245 697,49**	**15 609,26**

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max (1)	39 965,39	39 965,39		
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	1 074 884,48	187 541,30	648 202,36	239 140,82
Emprunts et dettes financières divers (1)	450,51	450,51		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 153 100,56	2 153 100,56		
Personnel et comptes rattachés	43 428,00	43 428,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	102 695,37	102 695,37		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	14 134,31	14 134,31		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	58 094,43	58 094,43		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 711,14	12 711,14		
Autres dettes	2 115,10	2 115,10		
TOTAL DES DETTES	**3 501 579,29**	**2 614 236,11**	**648 202,36**	**239 140,82**
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	*164 666,16*			

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	12 365,78
Autres créances	49 350,26
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	**61 716,04**

ANNEXE

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 544,49
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 462,17
Dettes fiscales et sociales	129 801,63
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**171 808,29**

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	37 627,43
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**37 627,43**

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	15,00	4 500		

ANNEXE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au profit de	Engagements donnés			
	Avals et Cautions	Effets escomptés non échus	Engagements mat. pension	Autres engagements donnés
Engagement retraite			39 037,00	
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS			**39 037,00**	

Indemnités de départ à la retraite :

Le montant des engagements de votre entreprise en matière d'indemnités de fin de carrière, selon les éléments démographiques et les paramètres retenus, en tenant compte des charges sociales paramétrées en cas de départ à l'initiative du salarié ou de la taxe spéciale de 50 % en cas de mise à la retraite est déterminé ci-après. Conformément au Code du Commerce, le montant de ces engagements doit figurer chaque année en annexe du bilan de votre entreprise.

Le montant est de 39037 €.

Cette somme n'a pas été comptabilisée.

Engagements réciproques

	Montant
Intérêts restant à courir sur emprunts	107 893,03
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	**107 893,03**

NOTE RELATIVE A L'UTILISATION DU CICE (article 244 quater du CGI)

1 - Calcul du CICE

Millésime du CICE	**2015**
Montant du CICE de l'entité	35 544,00
Remboursement obtenu	35 544,00

2 - Suivi flux de trésorerie correspondants et de leurs affectations

Exercice comptable	du		01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	
	au		31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	
	date du flux de trésorerie	**Millésime CICE**	**Montant**	**Montant**	**Montant**	**Montant**
Remboursement obtenu	28/05/2015	2014	38 252,00		38 252,00	
Remboursement obtenu	18/05/2016	2015	35 544,00			35 544,00
Montant impactant la trésorerie de l'exercice					**38 252,00**	**35 544,00**

Somme(s) ayant permis d'améliorer la compétitivité de l'entreprise par le financement

- de la reconstitution du fond de roulement	38 252,00	35 544,00
Montant employé à l'amélioration de la compétitivité	**38 252,00**	**35 544,00**

Observations

BELVER
Société Anonyme au capital de 67 500 euros
Siège social : 39, Rue de la Roche - 85230 - BEAUVOIR SUR MER
487 280 430 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -378 063 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-378 063 euros
Report à nouveau antérieur :	-903 467 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -1 281 531 euros	-378 063 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration